

Etréchy, le 7 juillet 2010.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil municipal voté le 30 mars 2009, j'ai l'honneur, au nom du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES, de déposer ici les questions orales suivantes pour le Conseil municipal du 9 juillet.

Michel GLEYZE./.

--O--

## QUESTIONS AU CONSEIL DU 09/07/2010.

### 1. Restauration collective.

Nous réitérons notre demande d'investigations chez les prestataires : ne pourrait-on pas profiter du futur marché de la restauration scolaire pour intégrer une part en produits bio et en produits locaux dans les repas ?

Quel rôle sera tenu par la commission scolaire sur ce dossier ?

### 2. Travaux de voirie et trottoirs.

La Commission d'appel d'offres s'étant prononcée les 6 et 8 juillet pour choisir l'entrepreneur chargé des travaux d'aménagement du parking de la gare et ceux-ci devant être exécutés en août, à quoi sert la Commission travaux alors que ce projet est déjà ficelé ?

### 3. Le plan de circulation "concerté".

Pourquoi avoir annoncé le 5 mai dernier une réunion publique avant fin juin alors que celle-ci n'a finalement pas eu lieu ? Quels sont les nouveaux éléments qui expliquent ce contretemps ?

### 4. Collège, piscine.

L'acquisition du "savoir-nager" est une priorité nationale et l'obligation de savoir nager à la fin de la 3<sup>è</sup> est détaillé dans le "Bulletin officiel de l'Education nationale" spécial n° 6 du 28 août 2008. Nos élèves risquent de payer cher l'absence de piscine à Etréchy et de dispositions pour lui suppléer puisque, à compter de la session 2011, si cette compétence n'est pas atteinte en fin de 3<sup>è</sup>, l'élève ne peut obtenir son Diplôme national du brevet (Dnb).

Les premiers contacts que nous avons pris avec M. le Maire d'Etampes laissent entrevoir une possibilité de coopération dans ce domaine sous réserve des disponibilités de la piscine.

M. le Maire, allez-vous saisir cette opportunité qui est la seule issue réaliste avant que les horaires de sport au Collège et les créneaux d'accessibilité à la piscine d'Etampes ne soient verrouillés ?

ou bien prendrez-vous le risque de mettre en difficultés les élèves qui n'ont pas eu la possibilité d'apprendre à nager dans un cadre familial ?